

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par
M. Nury, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Liégeon, M. Boucard, Mme Duby-Muller, M. Ray et
Mme Minard

ARTICLE 37

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.